

Revalorisation des conditions tarifaires des conventions particulières de partenariat entre le groupement d'intérêt public Campus ESPRIT Industries et l'UBS (IUT Vannes et Lorient-Pontivy) pour la période 2023-2024 à 2027-2028

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Cadre National des Formations du 22 janvier 2014, modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2022 portant sur l'accréditation de l'établissement ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu la délibération n°2022-057 du conseil d'administration du 4 juillet 2022 approuvant le partenariat entre le campus ESPRIT Industries (groupement d'intérêt public) et l'UBS à compter de l'année 2022-2023 ;

Vu l'avis de la CFVU du 15 juin 2023 ;

L'université Bretagne Sud (UBS) et le GIP E.S.P.R.I.T. Industries (GIP E.S.P.R.I.T.) ont établi un partenariat de coopération académique dans le cadre de la mise en place d'actions de formations délocalisées sur le CFA du GIP de Redon ou d'actions de valorisation scientifique du campus.

Le partenariat a été approuvé par le conseil d'administration de l'UBS pour la période 2022-2023 à 2027-2028.

Chacune des actions fait l'objet d'une convention d'application particulière entre le GIP et l'UBS : ces conventions n'avaient été signées que pour un an.

2 diplômes sont concernés :

1. Licence professionnelle mention E-Commerce et Marketing Numérique, parcours e-commerce et distribution, délivrée par l'université de Bretagne Sud/IUT de Vannes.
2. Licence professionnelle mention Maîtrise de l'Énergie, Électricité et Développement Durable (LP ME2D2), délivrée par l'université de Bretagne Sud/IUT Lorient
 - parcours Écotechnologies et Maintenance
 - parcours Écotechnologies et agroéquipements.

Les conventions particulières ont été révisées pour chacune des mentions de diplômes (notamment les aspects financiers) et sont présentées en annexes 1 et 2.

Elles sont conclues pour la totalité de la durée de l'accréditation (2023-2024 à 2027-2028).

Les nouvelles dispositions financières ont été établies à partir d'une analyse menée avec la cellule du contrôle de gestion de l'UBS, afin de respecter l'équilibre financier du partenariat et en intégrant les coûts complets.

Dans ce cadre, l'heure d'enseignement réalisée par des enseignants ou enseignants chercheurs de l'UBS est facturée au partenaire à hauteur de 154€/heure et le GIP verse 400€/étudiant apprenti inscrit.

Les étudiants inscrits en formation initiale versent les droits d'inscription à l'UBS conformément à l'arrêté ministériel en vigueur.

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 17 juillet 2023

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la revalorisation des conditions tarifaires des conventions particulières de partenariat entre le groupement d'intérêt public Campus ESPRIT Industries et l'UBS (IUT Vannes et Lorient-Pontivy) pour la période 2023-2024 à 2027-2028.

Documents en annexe :

- Annexe1 : Convention_application_IUT Vannes_REDON
- Annexe2 : Convention_application_IUT Lorient

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	18
Membres en exercice :	27	Pour :	18
Membres présents :	11	Contre :	0
Membres représentés :	7	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

